



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 30660

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait qu'il a mis en oeuvre des stages pratiques gratuits pendant les vacances scolaires au profit des élèves qui souhaitent améliorer leur niveau d'anglais dans les lycées. A la fois dans le but d'éviter le monopole linguistique de l'anglais et dans le but de prendre en compte les spécificités des régions frontalières, elle souhaiterait qu'il lui indique pour quelle raison il n'est pas prévu de proposer également la possibilité pour les lycéens de la région Lorraine d'effectuer des stages d'allemand dans les mêmes conditions.

Texte de la réponse

Des stages d'anglais oral sont proposés à tous les lycéens dès 2009. Il ne s'agit pas, par cette nouvelle mesure, de sous-estimer les autres langues, mais de privilégier l'anglais en tant que langue de communication internationale. Il convient à cet égard de souligner que ce nouveau dispositif concerne la grande majorité des élèves, puisque 97,5 % des élèves du second degré étudiaient l'anglais à la rentrée 2007. Il est toujours possible d'étendre, en complément, ce dispositif à d'autres langues vivantes en tenant compte de situations locales, par exemple à l'allemand en Alsace et en Lorraine. De plus, pour ce qui est de l'allemand, le plan de relance en faveur de cette langue se poursuit dans les collèges et les lycées. Le dispositif des classes bilingues, qui permet d'apprendre deux langues dès la classe de 6e, devrait notamment, dans les années à venir, se traduire par une remontée globale des effectifs de germanistes dans le second degré.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30660

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7928

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2073